Alès L'ESPACE DU BIEN-VIVRE Cévennes

PROCÈS VERBAL DU

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 15 MARS 2025

Conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, notamment en cas de démission devenue effective, le maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

Convoqué le vendredi 7 mars 2025 par Monsieur Christophe RIVENQ, 1er Adjoint au Maire, Maire par intérim pour le Maire empêché suite à la démission de Monsieur le Maire acceptée par Monsieur le Préfet le 5 mars 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, le samedi 15 mars 2025 à 10h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, 1er Adjoint au Maire, Maire par intérim pour le Maire empêché.

Madame Léa BOYER est nommée secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (40) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Alain BENSAKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Alain AURÈCHE, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Bruno MAZUC, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Soraya HAOUES, Fabienne FAGES-DROIN, Laurent RICOME, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Léa BOYER, Béatrice LADRANGE, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Aurélie CLOT-WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (2) : Marie-Christine PEYRIC *(pouvoir à Michèle VEYRET),* Jean-Michel SUAU *(pouvoir à Paul PLANQUE).*

ABSENT EXCUSÉ (1) : Arnaud BORD.

Nombre de votants : 42

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Christophe RIVENQ,** 1er Adjoint au Maire, Maire par intérim pour le Maire empêché, à 10 heures.

Il indique avoir l'honneur, en tant que Maire par intérim, d'ouvrir ce Conseil Municipal extraordinaire, souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et les remercie pour leur présence.

Il demande à Monsieur le Directeur Général de bien vouloir faire l'appel.

- Membres en exercice..... : 43
- Présents..... : 42
- Pouvoirs ..... : 2
- Absent Excusé ..... : 1

Il est constaté que le quorum est atteint.

En introduction, **Monsieur Christophe RIVENQ** explique en quelques mots au public qui n'a pas obligatoirement l'habitude d'assister à des Conseils Municipaux, le déroulé de cette séance matinale exceptionnelle.

Il indique qu'il va céder, dans quelques instants, la présidence au doyen d'âge de l'Assemblée qui fera procéder à l'élection du Maire, à bulletin secret.

Viendra, ensuite, la proclamation des résultats de cette élection. Le Maire élu prendra la présidence de l'Assemblée et fera procéder à l'élection des Adjoints au Maire.

Par la suite, il y aura une troisième élection à bulletin secret pour les représentants au CCAS et enfin un certain nombre de délibérations qui seront votées à main levée.

Le Conseil Municipal sera suivi pour ceux qui le souhaitent, d'une déambulation pour aller déposer la gerbe traditionnelle au Square Verdun suivi d'un petit moment convivial en salle des États.

Il demande donc à tout le monde d'être patient, de respecter le silence de cette assemblée afin de permettre aux Élus de voter en toute sérénité.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Christophe RIVENQ indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, le Conseiller Municipal le plus jeune :

↪ Madame Léa BOYER

PRÉSIDENCE POUR L'ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Christophe RIVENQ indique que conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est le doyen d'âge des membres du Conseil Municipal qui détient la Présidence pour l'élection du Maire.

Aussi, il laisse la Présidence à Monsieur Max ROUSTAN, doyen d'âge, pour l'élection du Maire.

Monsieur Max ROUSTAN, doyen d'âge, tient tout d'abord à remercier toutes les personnes pour leur présence, et notamment ses collègues élus d'être présents presque à l'unanimité, Madame Marie-Christine PEYRIC étant malheureusement souffrante.

Merci également aux services qui l'accompagnent depuis 30 ans pour certains, et pour beaucoup d'ailleurs, qui sont derrière lui, et à la population, aux Alésiennes et Alésiens qui sont venus nombreux ce jour.

Merci à nouveau aux Élus qui ont été patients depuis de nombreuses années, et à la plus âgée dans le temps, Ysabelle CASTOR qui a fait tous les mandats avec lui.

Il remercie évidemment le Cabinet, que ce soit Christophe RIVENQ, Marian MIRABELLO, qui sont toujours présents à ses côtés et Patrick CATHELINEAU qui le suit depuis longtemps, même s'il est parti quelque temps puis revenu.

Merci donc à tous ces fonctionnaires à qui l'on doit ce changement de la Ville d'Alès où ils ont fait un travail extraordinaire à ses côtés.

Monsieur Max ROUSTAN déclare :

« Chers amis, 30 ans !

Quelle belle aventure j'ai vécue et quelle fierté pour moi au service d'Alès et de votre confiance renouvelée. Encore merci, à cette équipe de trente ans autour de moi, fidèle, compétente, disponible pour Alès.
Ma responsabilité, mon engagement sans compter pour cette ville font que je me devais, l'âge étant, de prendre une décision bien sûr difficile pour moi, mais de bon sens.

C'est en pleine responsabilité que j'ai proposé à Christophe RIVENQ de prendre la destinée d'Alès, comme je l'ai fait pour l'Agglo. Ça a fonctionné pleinement et sereinement. Je sais qu'il saura continuer à faire avancer la destinée d'Alès.
32 ans de travail ensemble sur tous les dossiers qui ont fait que cette ville à taille humaine se développe, 1000 habitants par an depuis cinq ans. C'est aussi une fierté partagée car je ne l'ai pas fait évidemment tout seul.
Si les gens viennent sur Alès, c'est qu'effectivement ils y trouvent un intérêt particulier, un hôpital neuf, un Cinéplanet, une médiathèque, etc, et surtout le bien vivre.

Je ne serai pas plus long. Je souhaite simplement, aujourd'hui à ce Conseil Municipal, vous proposer une solution d'avenir avec Christophe RIVENQ. Vous m'avez fait confiance. Faites-lui confiance. Merci encore une fois, merci à vous tous. »

Applaudissements.

CONSTITUTION DU BUREAU ÉLECTORAL

Monsieur Max ROUSTAN, Président du Bureau électoral, reprend la parole pour faire procéder à l'élection du Maire, et indique qu'effectivement par chance, ce n'est pas compliqué car il est à la fois ex-Maire et doyen d'âge.

Parmi les Conseillers Municipaux, il désigne comme Assesseurs :

- Aimé CAVAILLÉ *(2ème plus âgé)*
- Nicolas PERCHOC *(2ème plus jeune)*

et Léa BOYER, secrétaire de séance.

1 - Élection du Maire suite à démission

Monsieur Max ROUSTAN, doyen d'âge, donne lecture de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'élection du Maire :

« Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Monsieur Max ROUSTAN propose **Monsieur Christophe RIVENQ** comme candidat, et demande aux Élus présents s'il y a d'autres candidats aux fonctions de Maire.

Monsieur Max ROUSTAN constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Monsieur Paul PLANQUE, Conseiller Municipal d'opposition, demande à prendre la parole pour une courte déclaration :

« Monsieur le Maire, le toujours Maire, et chères et chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui dans un contexte très particulier, marqué par l'abandon de ses fonctions de Maire de Max ROUSTAN. Chacun sait, ici, ce qui a pu nous opposer et qui continue de m'opposer à celui qui dirige la ville depuis plus de 30 ans. Je rappelle qu'il était maire-adjoint sous la municipalité d'Alain Fabre en 1989.
Au-delà de ces divergences et désaccords, permettez-moi de me saisir de cette occasion pour saluer celui qui, avec dévouement et passion, a consacré une bonne partie de son existence à cette lourde tâche que constitue l'engagement au service de ses administrés.

Empreint de bonhomie, avec cette faconde méridionale et ce verbe fleuri qu'on lui connaît, il a su convaincre une majorité d'Alésiennes et d'Alésiens qu'il était la personne la mieux à même de conduire les destinées de cette ville durant ces 30 dernières années. C'est là le talent que je lui reconnais. Pouvoir tenir un discours qui caresse dans le sens du poil celles et ceux qui, lors d'élections nationales, ne se retrouvent pas dans les choix politiques de droite.

Ces choix politiques de droite pour lesquels il s'est toujours battu et continue de le faire. Il a récemment rappelé dans la presse locale les motivations de son entrée en politique par son aversion contre les communistes au motif de leur soutien pendant la guerre d'Algérie au peuple algérien. Une attitude qui se résume en une phrase entendue un jour à la radio « à Paris, je suis de droite, à Alès, je suis de gauche. »

Sous son ère, Alès vient de retrouver la démographie qu'elle avait dans les années 80. 30 ans auront été nécessaires pour que les plaies de la désindustrialisation, apparemment, se referment. Mais qu'apparemment, car alors que reste gravée dans notre mémoire collective la fermeture des mines, nous devons nous rappeler que la quasi-totalité des entreprises dites de reconversion faite de nombreuses promesses à l'époque, ont fermé sous l'ère qui a suivi, alors qu'avec la droite, il dirigeait notre ville.

Ces plaies sont restées malheureusement béantes dans le cœur de celles et ceux qui ont été victimes de cette désindustrialisation, et celles et ceux qui toujours aujourd'hui, ne trouvent pas dans notre ville l'emploi essentiel à leur vie. Je rappelle que les emplois industriels représentaient, dans les années 80, 33% de la population active faisant d'Alès, la capitale industrielle du Languedoc-Roussillon, loin devant Sète à l'époque. Aujourd'hui, ils n'en représentent plus que 8,6%.

Nous ne partageons pas nombre de choix qu'a pu faire Max ROUSTAN, mais nous ne pouvons taxer sa gestion d'immobilisme. Max ROUSTAN, un maire bâtisseur, mais comme d'autres avant lui et certainement après lui.
Trois décennies qui ont vu changer Alès, mais qui ont vu aussi le monde changer autour d'Alès.
Trois décennies qui ont vu changer Alès mais comme Alès avait changé dans le quart de siècle précédent, après l'ère BECHARD, sous la responsabilité de Roger ROUCAUTE, puis Gilbert MILLET, avec des réalisations emblématiques tels le Cratère que tout le monde nous envie ou le Musée Pierre-André BENOIT.
Trois décennies qui ont vu changer Alès en se dotant de zones piétonnes, à l'image de ce qui se faisait dans nombre d'autres villes.
Mais trois décennies aussi qui ont vu notre commerce de centre-ville s'affaiblir de façon dramatique au profit des zones commerciales périphériques confiées par le Maire aux promoteurs.
Trois décennies qui ont vu notre Prairie se vider de nombre de ses agriculteurs, mais surtout trois décennies qui ont vu le monde se brutaliser, qui ont vu les rapports humains se distendre, qui ont vu nombre de services publics disparaître, qui ont vu l'égoïsme et la peur de l'autre se développer.

Dans ce contexte, la collectivité et son principal responsable, le Maire, ne peuvent pas tout.
Ils sont ou peuvent être les amortisseurs de toutes ces tensions. Aujourd'hui, au moment de fermer le livre, que l'on fréquente, Lou Regain ou que l'on soit l'un des dix Alès, l'on n'aura certainement pas la même appréciation sur le bilan de Max ROUSTAN. Il n'en demeure pas

moins que l'on ne peut que saluer son expertise dans l'enfumage. Certains penseront aux abeilles, d'autres, aux discours politiques, à vous de choisir.

Plus sérieusement, je voudrais finir mon propos en saluant l'homme, son leadership et son engagement pour sa ville. Il a été un redoutable adversaire, mais pas un ennemi. Au moment où il part et passe le flambeau à son successeur, et même si les discours convenus parlent ou parleront de continuité, chacun, chacune sait bien, ici, que l'exercice est périlleux.

Celui qui se présente aujourd'hui aux suffrages de notre Conseil Municipal n'a pas la légitimité, n'a pas l'onction du suffrage populaire. Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui lui permettent de devenir Maire ne sont pas l'expression de la volonté majoritaire des Alésiennes et Alésiens. Nous ne sommes pas dans la rencontre d'un homme avec sa ville, mais dans un arrangement entre amis.

Il devrait pourtant savoir que dans cette ville même, ceux qui, avant lui, ont joué cette carte, ont perdu la partie. D'autre part, cet homme qui préside depuis plusieurs années aux destinées de l'Agglo, a fait la démonstration de son incapacité à redonner à notre territoire le dynamisme nécessaire. Et même si cela ne nous fait pas plaisir, une analyse plus poussée des derniers résultats de l'INSEE, qui note une vraie progression démographique, pointe aussi le fait qu'alors qu'en France, 44,1% des foyers sont imposables sur le revenu, dans notre Agglo, il n'y en a que 34%, ce qui s'explique par un revenu mensuel médian de 2 000 € en France pour 1 500 € ici.

La même campagne de l'INSEE pointe un taux de chômage de 18,2% de la population active sur notre Ville, pour 7,4% en France. Et, toujours ce même INSEE rajoute comme information un taux de pauvreté de 30% de la population de l'Agglo contre 8,1% de moyenne nationale. Décidément, une autre dynamique est à mettre en œuvre pour notre Ville qui est pourtant si riche de ses atouts, parmi lesquels, au premier rang, ses habitantes et ses habitants.

L'évolution démographique constatée, dans un contexte où cette dynamique irrigue la province et singulièrement tout le sud de la France, doit être accompagnée d'une nouvelle dynamique dans la mise en œuvre des politiques publiques locales, plaçant la citoyenneté et la préoccupation environnementale au centre de la démarche. L'année qui s'ouvre, véritable épilogue du livre ouvert par Max ROUSTAN, va être consacrée par l'équipe en place à son autopromotion et à des coupures de rubans.

Pour notre part, nous proposerons aux Alésiennes et Alésiens d'écrire le prologue d'un nouveau livre. Pour toutes ces raisons, pour ce qui nous concerne, nous n'entrerons pas dans une partie qui se termine et aux côtés des Alésiennes et Alésiens qui en sont exclus, nous ne serons pas complices de ce passage de relais en ne participant pas au vote.

Monsieur le Maire, merci Max et surtout bonne santé et longue route à vous. »

Monsieur Max ROUSTAN lui dit merci sur une partie du discours et lui précise qu'il souhaite qu'il conserve longtemps ce discours.
De plus, il lui indique que lorsqu'on a perdu l'élection avec 40 points d'écart à 7 listes sur le premier tour, on devrait être peu plus modeste. Prendre les Alésiens pour des imbéciles, ça ne le portera pas loin.

Quant à la Communauté d'Agglomération qu'il a eu la chance de diriger longtemps, il indique qu'heureusement qu'il a choisi de la créer, malgré évidemment les manifestations qu'il a vécues à l'époque, pour toutes ces communes éloignées dans les Cévennes.
Tout y est voté à l'unanimité. Le seul communiste qui crie, qui est à l'extérieur, n'a rien compris !

Monsieur Max ROUSTAN reconnaît qu'effectivement la situation est très difficile et très compliquée pour certaines communes. C'est l'héritage de villes qui sont nées par la mine et qui sont en train de mourir avec l'absence de la mine, et de la sidérurgie comme pour Bessèges.

Cette Agglomération a, quelque part, un parcours vraiment particulier. Et, **Monsieur Max ROUSTAN** croit heureusement que la ville centre est là pour aider les communes à passer ce cap de développement dans la situation actuelle.

Il demande donc à Monsieur Christophe RIVENQ de continuer comme ça.

Monsieur Max ROUSTAN demande au Directeur Général de présenter la procédure qui va être appliquée pour le vote.

Monsieur Patrick CATHELINEAU, Directeur Général, indique que :

- le vote se fera à bulletin secret sans déplacement à l'isoloir, sauf demande expresse, afin d'éviter une trop grande circulation dans la salle,
- le secrétaire de séance Madame Léa BOYER passera devant chaque élu, qui à l'appel de son nom déposera son enveloppe dans l'urne,
- la feuille d'émargement sera présentée par un agent administratif. Les élus y apposeront leur signature au fur et à mesure de leur vote.
- le Doyen votera en dernier.

-- Procédure de vote --

-- Dépouillement --

RÉSULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur Max ROUSTAN, doyen d'âge, proclame les résultats du 1er tour de scrutin :

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	3
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau	2
d. Nombre de suffrages exprimés	36
e. Majorité absolue	19

Monsieur Christophe RIVENQ obtient, à l'issue du 1er tour, 36 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il est élu Maire d'Alès.

Monsieur Max ROUSTAN remercie le Conseil Municipal qui a montré sa fidélité, sa responsabilité dans les valeurs qui sont les siennes. Il souligne que ce qui est voté aujourd'hui a été décidé il y a cinq ans, et, pas comme ailleurs, il n'a pas manqué une seule voix.

Monsieur Christophe RIVENQ déclare accepter cette fonction. **Monsieur Max ROUSTAN** félicite le nouveau Maire et lui remet son écharpe.

Votants : 42
Christophe RIVENQ : 36 voix
Bulletin(s) Nul(s) : 2
N'ont pas pris part au vote : 4 - *Mme Béatrice LADRANGE, M. Paul PLANQUE (+ pouvoir M. Jean-Michel SUAU), Mme Naïma GUERNINE.*

-- 10h30 Arrivée de Monsieur Jean-Michel SUAU --

Monsieur Christophe RIVENQ, Maire, reprend la Présidence, remercie tout le monde et prononce son discours de Maire élu :

« Avant de poursuivre ce Conseil Municipal, je vais essayer en quelques mots de vous faire part de ma pensée.
Imaginez, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, à ce moment précis, l'émotion qui est la mienne, la fierté qui est la mienne en toute humilité, au moment où Max ROUSTAN, mon ami, vient de me passer cette écharpe de Maire d'Alès.

À ce moment précis et hier soir en réfléchissant aux quelques mots que j'allais prononcer devant vous aujourd'hui, je me souvenais de ce jour du 7 juillet 1992. Ce jour où j'ai commencé, à

l'époque comme chargé de missions auprès du 1er Adjoint, Max ROUSTAN, dans cet hôtel de ville d'Alès. À aucun moment ce jour-là, je n'avais imaginé bien sûr devenir Maire d'Alès, ni le lendemain, ni 30 ans après.

Je me souviens aussi de ce jour de mai 92, comme j'ai eu l'occasion il y a quelques jours de le rappeler, où Max ROUSTAN, alors 1er Adjoint d'une municipalité plurielle, avait souhaité recruter un collaborateur afin de pouvoir devenir Député d'Alès en 1993 et Maire de la ville en 1995.

Je me souviens de cette première rencontre au Café Riche, place de la Comédie à Montpellier, où j'habitais à l'époque, où Max ROUSTAN, comme je l'ai dit le 22 février dernier, beau jeune homme arrivant dans un magnifique costume en jean, petite cravate en cuir noir qui me rejoint à la terrasse du café et me dit « Vous êtes Christophe RIVENQ ? ». Je lui ai dit oui.
Comme vous le savez, il n'y avait pas internet, ni les réseaux sociaux, à l'époque, j'avais donc vu quelques photos de Max ROUSTAN, mais je ne le connaissais pas.

Il s'assit à ma table et il me dit « déjà on se dit tu, et je te propose une aventure improbable, impossible. Vu la situation à Alès, je souhaite m'adjoindre les services d'un collaborateur pour être Député en 1993 et Maire en 1995. »

C'était il y a 33 ans exactement !

Autant vous dire qu'à l'époque, avec celle qui allait devenir ma femme, Nathalie, nous nous sommes posés beaucoup de questions.
Pourquoi ?
Parce que Cévenol de racines, je profite pour le rappeler, de Saint-Hippolyte du Fort où ma famille a planté dans les années 60 ses racines, j'avais l'occasion, avec mes frères et sœurs, ici présents, en descendant de Paris où je résidais, de passer par Alès. Il nous arrivait de venir visiter cette ville et franchement, à l'époque, je préférais dix mille fois Saint Hippolyte du Fort où j'ai encore mes racines familiales, qu'effectivement cette ville d'Alès triste et noire.

Et quand Max ROUSTAN m'a proposé cette mission, après s'être posé beaucoup de questions, on s'est dit que cet homme, dont beaucoup de personnes disaient qu'il n'avait que peu de chance de réussir son pari, était à la fois un homme d'une sympathie extrême, d'un charisme évident et surtout un peu fou, au sens noble du terme. Et donc, c'est comme cela qu'en le rappelant au téléphone, j'ai dit ok, j'arrive et on verra bien. Nous sommes donc arrivés à Alès le 7 juillet 1992.

Je me rappelle de ce jour où l'accueil n'a pas été toujours celui qu'il est aujourd'hui, par quelques Élus et par quelques collaborateurs du Maire, cela n'a pas été un moment simple, Monsieur le Maire.
Mais, ce que je veux garder aujourd'hui, en ce jour de joie pour moi, ce sont les bons moments de cette période.

Ces bons moments ont été des rencontres, cette première victoire de 1993 dont nous aurons l'occasion de reparler un jour, qui a fait de Max ROUSTAN le Député du Gard de la 4ème circonscription et qui a permis à l'histoire d'Alès de prendre un nouveau tour. Ce nouveau tour, dont nous voyons aujourd'hui quelques résultats, c'est grâce à la volonté d'un homme, à son engagement aujourd'hui, auquel je veux redire ce matin 1 000 fois merci.

Puis c'est devenu encore plus compliqué, et, avec mon ami Marian ici présent, nous avons œuvré et avec toutes celles et ceux qui, petite armée à l'époque, nous ont rejoint dans cette aventure, nous avons pu arriver, à la surprise générale, mais parce que la stratégie avait été montée de tout temps, certes, certains ont dit par effraction, mais moi je dis par stratégie, à la Mairie d'Alès en 1995 dans une élection et vous verrez pourquoi je vous parle de cela, que l'on avait effectivement un peu organisée, mon cher Max, mais qui nous a permis dans une triangulaire improbable, de pouvoir l'emporter un peu par hasard.

Je ne vais pas faire, ici, le bilan de ces 30 années, nous avons eu l'occasion de le faire. Nous en reparlerons.
Certains, ici, même Élus de l'opposition, ont dit le bien qu'ils pensaient de certaines de ces actions, et imaginez bien qu'en ce jour, je ne répondrai pas aux attaques ad hominem qui viennent d'être faites de façon, à mon avis, fort déplacée en ce jour, mais nous aurons l'occasion au prochain Conseil Municipal d'apporter réponse.

Mais je veux juste dire, Monsieur le Maire, que lorsque j'entends parler de légitimité démocratique, quand j'entends parler aujourd'hui de légitimité politique, permettez-moi, Mesdames, Messieurs, chers amis, de me poser quand même un certain nombre de questions.

Comment, en 2025, dans le monde dans lequel nous vivons, quand nous voyons autour de nous, en France, dans certaines villes de notre pays, moyennes ou grandes, en Europe, en Ukraine ou ailleurs au Moyen-Orient et dans beaucoup de pays du monde, les peuples se déchirer, les républiques se fracturer, les dictateurs arriver au pouvoir et mettre les femmes sous des cloches, mettre les hommes en prison, mettre les écrivains au secret, comment aujourd'hui, en France, dans notre pays de liberté, peut-on tout simplement parler de manque de démocratie quand il y a cinq ans, Monsieur le Maire, dans la liste que vous meniez, vous aviez eu l'honnêteté, et c'est une autre de vos qualités, de prévenir bien avant que les Alésiens ne votent, que non seulement ce mandat vous l'honoreriez une grande partie, mais que vous ne le finiriez pas, et qu'en votant pour la liste ROUSTAN à l'époque, ils votaient également pour qu'à la fin de ce mandat, Christophe RIVENQ devienne le Maire.

C'est vous qui l'avez annoncé avant l'élection, vous l'avez rappelé tout à l'heure.
Juste une anecdote un peu humoristique, j'ai ressorti d'ailleurs à dessein quelques déclarations des opposants actuels qui, bien avant l'élection, expliquaient aux électeurs que « attention, vous allez vous faire voler l'élection parce qu'en votant ROUSTAN, c'est en fait RIVENQ que vous élisez. Donc méfiez-vous. En fait, RIVENQ, c'est le faux nez de ROUSTAN ou le contraire ». C'était écrit dans Midi Libre, dans Objectif Gard !
Donc oui, mes amis, je le dis aujourd'hui, non seulement bien sûr que j'ai légitimité, j'ai été élu comme tous les Conseillers Municipaux de cette ville, mais vous saviez, en votant en 2020, que Max ROUSTAN vous avait annoncé qu'il ferait cette passation. Donc parler d'illégitimité est un véritable déni de démocratie. Tenir ce type de propos, aujourd'hui, en France, en 2025, est quelque chose que je trouve assez insultant et plus qu'inélégant d'ailleurs et est à mettre au rang des choses à oublier rapidement.

Alors Monsieur le Maire, mon cher Max, tu vois « Monsieur le Maire », oui, ce sera toujours mon Maire, vous le savez, en 2018, tu avais demandé à me voir et tu m'as dit « Voilà, il faut qu'on réfléchisse parce que 2020 arrive. J'ai l'âge que j'ai. On ne sait pas ce qui peut se passer, Comment fait-on ? »

J'étais à l'époque, Directeur Général de ces structures. Je dirigeais avant Monsieur CATHELINEAU à qui j'ai proposé de me succéder en 2019, la Ville et l'Agglomération, plus de 2 500 agents au profit du Maire-Président de l'époque.
Il me dit alors « J'aimerais bien, on ne sait jamais ce qui peut arriver, que tu partes avec moi. »
Cela avait un certain nombre de conséquences.
Tout d'abord sur ma vie personnelle, car il fallait que je démissionne de mon poste de Directeur Général, poste qui m'a énormément plu, que je me mette en insécurité personnelle, ce qu'avec mon épouse, Nathalie, nous avons accepté, que j'accepte de perdre de la rémunération, les Élus ne sont pas là que par intérêt financier, loin s'en faut. Et puis il fallait que durant les six mois qui ont précédé l'élection, je puisse monter avec Max ROUSTAN, l'équipe, la liste, le projet, comme nous l'avons fait ces 30 dernières années.

Donc c'est ainsi qu'en 2020, de façon triomphale, Mesdames, Messieurs, avec 56,80%, nous avons gagné une nouvelle fois avec cette liste, dès le premier tour, l'élection municipale. C'est la légitimité de Max, de moi, de toute l'équipe puisque je rappelle à ceux qui l'ignorent que l'on n'élit pas un Maire, mais des Conseillers Municipaux qui, eux, en Conseil Municipal, comme aujourd'hui, élisent leur Maire.

Et aujourd'hui, expliquer à la population que le Maire d'Alès n'est pas légitime, c'est ne pas connaître le Code Général des Collectivités locales, ni le Code Électoral, et lorsqu'on est élu, c'est quand même assez désagréable d'entendre cela.

Alors voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je voulais vous dire en préambule, c'est que quelque part, cette histoire avait été écrite.
Alors certes, si vous imaginez mon émotion, je ne méconnais pas celle de Max, pour en avoir parlé longtemps avec lui ces derniers mois.
Je lui avais proposé de changer d'ailleurs sa décision et lui avais dit « Mais Max, rien, ni personne ne t'en voudra, surtout pas moi, si tu décides vouloir rester Maire d'Alès. »

Et là, il m'a dit une chose que je n'oublierai jamais, « j'ai pris cet engagement devant les Alésiens et devant toi, et je tiendrai cet engagement. »

Oui, Mesdames et Messieurs, à l'heure où les hommes et les femmes politiques sont critiqués dans ce pays, souvent pas à tort, il y a encore des responsables politiques de premier plan, Maire pendant 30 ans, Député pendant 15 ans, qui ont œuvré sous les ors de la République pour aider à légiférer, qui ont sorti leur ville de l'ornière dans laquelle nos prédécesseurs l'avaient mise pendant des années, qui non seulement prennent des engagements, mais en plus les tiennent. Et ça, c'est quelque chose aujourd'hui que je vous demande de respecter.

Alors, avant de poursuivre, mais je pourrais vous parler pendant des heures, permettez-moi, après Max, d'adresser quelques remerciements et un peu d'émotion encore plus.

Quelques remerciements tout d'abord, bien sûr, aux Élus du groupe majoritaire qui m'ont, comme ils s'y étaient engagés en 2020, apporté leur confiance à l'unanimité. Élus avec lesquels je travaille pour certains depuis 30 ans, d'autres depuis 25, 26, 27 ans, d'autres depuis cinq ans, et avec lesquels nous avons mené autour de Max une aventure magnifique qui ne va pas prendre fin, ni dans les prochains mois, ni dans les prochaines années.

Merci aussi et presque surtout à ma femme, Nathalie, pour son soutien indéfectible. Max l'a dit, être l'épouse aujourd'hui d'un élu local, ou l'époux pour les femmes, est un métier assez difficile. Si ma femme a sa vie professionnelle et personnelle, c'est évident qu'elle doit aussi faire face à mes engagements, parce que Mesdames, Messieurs, quand vous êtes Maire, c'est plus qu'un sacerdoce, ce sont des engagements et votre vie change parce que vous n'allez plus où vous voulez, vous ne partez plus en vacances quand vous voulez, vous ne faites plus ce que vous voulez. Vous vous donnez à une population. Alors, merci pour tout ça chérie.

Merci aussi à mes enfants.
Alors je ne vais pas dire que je ne les ai pas vus grandir parce que j'ai eu la chance de les voir grandir, car ils ont eu la chance de naître à Alès. Quand on naît à Alès, dans une ville à taille humaine, même si on a un papa ou une maman qui travaille beaucoup, on a la chance de pouvoir passer du temps ensemble. Je suis très heureux de leur présence aujourd'hui.
Bien sûr, Gauthier qui s'est rapproché un peu de nous, ayant passé beaucoup d'années à Paris pour des questions d'études et professionnelles. Mathilde qui tout comme Gauthier, m'a donné des joies immenses.
Mais je veux aussi associer ma belle-fille Alice, présente ici, qui m'a donné il y a deux ans une magnifique petite Vittoria qui fait mon bonheur. Mon gendre François qui aussi dans quelques mois, me donnera la chance d'avoir un petit fils, Léon, qui naîtra à Alès et qui fera aussi mes joies, et que vous verrez, je l'espère, souvent en ville, à mes côtés.
Mais j'ai une pensée particulière pour mes parents qui auraient tant aimé être là et qui nous ont quitté durant ce mandat.
Mes parents qui, comme tous les parents, sont les personnes essentielles dans une vie. Mes parents qui n'ont pas eu, ni la chance, ni pour eux, ni pour moi d'assister à mon élection de 1er Adjoint à cause de la COVID-19, ni à mon élection de Président de l'Agglomération, alors qu'ils auraient beaucoup aimé. Atteints par la maladie ils nous ont quittés en 2020 et en 2023, et nous laissent et me laissent un grand vide. Mais je sais que là où ils sont, ils nous regardent et veillent sur nous.

Merci à ma sœur Sophie et à son mari Yves, à mon frère Laurent et à son compagnon Gilles, ici présents et puis à mon petit frère Stéphane et à sa compagne Atika, qui malheureusement ne peuvent pas être là aujourd'hui pour des raisons de santé, mais auxquels je pense aussi très fort.

Merci à mes collaborateurs, de tout temps, amis à l'époque, collègues et aujourd'hui collaborateurs, directeurs de cabinet Marian et Cindy, sans lesquels je ne pourrais pas tout faire.
Mais aussi à tous les membres du cabinet Françoise, Yann, Caroline, Julie, Christine, Christine, Élodie, Sabine, Julien, Isabelle, Florence, Damienne, Maëva et Bernadette, sans lesquels, au quotidien, le métier d'élu est compliqué à mener.
Merci aussi à mon Directeur Général préféré, je n'en ai qu'un, mon ami Patrick CATHELINEAU, entré comme moi à la Mairie d'Alès en 1992, qui avait fait ses valises en 1995 et que Max ROUSTAN a récupéré le matin dans un bistrot au moment de son déménagement. Je salue au passage son épouse venue de loin pour assister à ce Conseil Municipal. Patrick CATHELINEAU partait, Max ROUSTAN lui a dit avoir besoin de lui et on a lancé le Pôle Mécanique.

Merci aux DGA, Directrices et Directeurs Généraux Adjoints, qui nous entourent, sur cette tribune et dont le rôle est essentiel dans une collectivité de plus de 2 000 agents.

Car Mesdames et Messieurs, sachez que si les Élus, le Maire, le Président doivent être les chefs de l'administration, rien ne serait possible sans tous ces cadres de haut niveau qui les entourent. Nous avons la chance dans cette collectivité d'avoir leur longévité parce qu'ils ne partent pas. Et oui, là aussi, n'en déplaise à certains, quand on travaille, Monsieur le Directeur Général dans ces collectivités, avec Max ROUSTAN et moi-même, aujourd'hui, on ne part pas, on reste et on avance. Et ça c'est aussi pour moi quelque chose de très important.

Merci bien sûr, aux Directrices et Directeurs, ici présents, à tous les chefs de service, à tous les cadres de cette belle collectivité et à tous les agents, les 2 200 agents qui œuvrent au quotidien pour vous rendre la vie plus belle.

Je n'oublie pas bien sûr un petit merci particulier à celles qui œuvrent derrière moi, Valérie et Diane qui, au fil des Conseils Municipaux et Communautaires, font en sorte que tout ce que nous décidons ici soit conforme à la réglementation.

Je vois arriver Monsieur le Préfet du Gard qui nous fait l'honneur de sa présence. C'est assez exceptionnel d'avoir un Préfet et un Sous-Préfet pour une telle séance, donc merci Messieurs de nous faire l'honneur et l'amitié d'être présents.

Merci aussi à tous mes amis qui ont tenu par leurs présences, par leurs absences, par leurs messages, à me témoigner leur confiance et leur satisfaction, à la fois, par rapport aux engagements tenus par Max, et par rapport à l'avenir des territoires.

Et puis merci à toutes les Alésiennes et tous les Alésiens, parce que oui, Mesdames, Messieurs, être Maire c'est être Maire de tous les Alésiens. Et comme Max hier, moi demain, comme moi Président de l'Agglomération, je serai pour aujourd'hui et pour demain le Maire de toutes les Alésiennes, de tous les Alésiens, qu'ils aient voté pour nous ou non, qu'ils votent demain pour nous ou non et à chaque fois, notamment aux Alésiennes et aux Alésiens qui auront besoin de nous.
Oui, parce que Mesdames et Messieurs, être Élu local, être Maire, c'est être serviteur. Vous ne pouvez pas vous engager dans cette fonction sans avoir l'envie chevillée au corps de servir. D'ailleurs, ne dit-on pas que nous dirigeons le service public local ? Et comme je le disais souvent, à mes cadres et à mes agents quand j'étais Directeur Général, quel plus beau métier que celui de servir ! Quel beau métier d'être à la disposition de celles et ceux qui ont besoin de vous ! Et être Maire, c'est avant tout cela.
Donc oui, je vous le dis, Mesdames, Messieurs, en toute humilité, mais avec fierté, je continuerai à vous servir au quotidien, comme je le fais depuis 30 ans aux côtés de Max ROUSTAN, pour le grand bien de la ville parce je crois en son avenir.

Oui, la Ville d'Alès est aujourd'hui la ville d'avenir en Occitanie. Non seulement je le dis depuis des années, mais les résultats, n'en déplaisent à certains qui ont une fâcheuse tendance à triturer les chiffres, montrent concrètement que la ville d'Alès est une ville en pleine expansion.

Alors certes, vous allez me dire en pleine expansion jusqu'où ? 5 000 habitants de plus en 5 ans, 1 000 de plus, semble-t-il, l'année prochaine et les années qui viennent.
Pourquoi ?
Pourquoi vient-on à Alès ? Pourquoi choisit-on principalement de s'installer à Alès ?
Alors certes, vous allez me dire on sait que les Françaises et les Français aujourd'hui ont de plus en plus de difficultés à vivre dans les métropoles et donc les villes à taille humaine, les villes moyennes, attirent de plus en plus, mais elles n'attirent pas toutes de la même façon, y compris dans le Sud.
Quand vous êtes la ville de France de plus de 40 000 habitants à avoir depuis six ans le plus fort taux de croissance démographique d'après l'INSEE, c'est que concrètement, les gens trouvent bonheur et plaisir à venir à Alès.
Alors bien sûr que ça nous oblige, que ça nous rend fiers. Bien sûr que comme l'a dit Max ROUSTAN, c'est le plus beau des remerciements.
Bien sûr, il y a le résultat électoral qui est la preuve de ce que l'on a bien fait ou mal fait, mais il y a aussi au quotidien les mercis, les bonjours, les questions qui se posent. Vous savez, mon attachement à la culture et la volonté que j'ai mis avec tous les Maires de l'Agglomération dont je

salue un grand nombre d'entre eux présents ici ce matin, à mettre en place un projet de culture de territoire.

Pourquoi la culture ? Pourquoi en 2025, au moment où les collectivités souffrent financièrement, j'ai choisi et décidé et tous les Élus avec moi de développer la culture. Parce que la culture, c'est ce qui nous rassemble, qui fait socle, qui nous projette, qui lutte aujourd'hui contre l'ignorance, car l'ignorance on sait où ça mène.
Beaucoup trop de pays dans le monde aujourd'hui sombrent dans l'ignorance.

Alors oui, j'ai choisi la culture et je continuerai à servir la culture.

Oui, avec Max ROUSTAN, nous avons aussi choisi de développer le sport sur cette ville.
Nous avons été la deuxième ville la plus sportive de France en 2011, Monsieur le Maire.

Oui, bien sûr, le développement économique sur l'Agglomération, est une priorité. Et oui Monsieur le Maire, et contrairement aussi à certaines élucubrations, nous avons diminuer le chômage en 30 ans, passant de 25% chez nos prédécesseurs, alors certes avec la fermeture des mines, à, à peu près, 12% aujourd'hui. C'est toujours trop, mais là on parle du bassin d'emploi Alès/La Grand Combe. Cela veut dire que la Ville d'Alès en elle-même n'a que très peu de chômeurs, en tout cas bien moins que la moyenne nationale.
Par contre, effectivement, il y a des territoires qui s'ouvrent beaucoup plus que la seule Ville d'Alès, mais la solidarité de l'Agglomération fait qu'on investit partout, y compris avec nos collègues de la Région.

Le développement durable, je sais qu'il y en a qui aiment, parfois, se moquer un petit peu du développement durable.
Mesdames et Messieurs, et celles et ceux qui n'ont pas la chance de vivre dans cette ville et qui viennent aujourd'hui pour cet événement, vous êtes ici dans la ville la plus labellisée en Prix de développement durable de France. Vous êtes dans l'Agglomération qui a le plus de titres que je ne vais pas énumérer aujourd'hui.
Vous êtes dans la seule ville aujourd'hui à avoir, n'en déplaise là aussi à certains, la fleur d'or.

Tout cela, c'est un choix politique fait il y a 30 ans et qui était celui de redresser une ville sur les piliers que sont le sport, la culture, le développement durable et le développement industriel.

La santé et la sécurité.
Alors je ne vais pas vous exposer ce matin, ni mon projet, ni mon programme, mais on l'a dit tout à l'heure et je le redis nous gouvernons cette ville depuis 30 ans, à l'écoute de nos concitoyens, à travers toutes les enquêtes que nous menons chaque année. Nous avons été d'ailleurs la première ville de France, Monsieur le Maire, en 96, je sais, je dis, « Monsieur le Maire », à dessein, parce que j'appellerai toujours Monsieur le Maire, à faire les premières enquêtes téléphoniques, les premières enquêtes informatiques, les premiers États Généraux de France qui ont permis à la population de s'exprimer sur leurs besoins. Et, la dernière enquête a bien montré une chose que nous n'ignorions pas, c'est que la santé et la sécurité sont les deux priorités, ici comme ailleurs.

C'est la raison pour laquelle nous avons développé sensiblement et je salue la police municipale et rurale, ici présentes, les forces de sécurité intérieure présentes, parce que oui, c'est une exigence et donc nous y avons investi.
Oui, la santé, j'y investis, bien sûr, à travers les États Généraux de la santé. Là aussi, quel est le territoire français où des États Généraux de la santé sont conclus par un Ministre à Alès et dont les retombées commencent à se voir au quotidien, et j'en reparlerai dans d'autres lieux ?

L'éducation.
Nous allons continuer à développer nos écoles que nous rénovons, mais aussi sur l'enseignement supérieur avec le Conseil de développement de l'enseignement supérieur que j'ai mis en place et qui nous permet à tous les acteurs de l'enseignement supérieur de pouvoir aussi travailler à l'avenir de nos enfants. Quand un territoire comme le nôtre voit trop de jeunes bacheliers ne pas poursuivre leurs études au motif que leurs conditions familiales ou leurs envies de ne pas quitter le territoire les empêchent de poursuivre, cela me met en colère.
Et j'en appelle aux responsables de l'éducation nationale, nous travaillons en ce moment et dans quelque temps, nous annoncerons des décisions. J'en parlais, pas plus tard qu'hier, avec Madame la Rectrice qui va nous quitter, malheureusement, pour aller vers Lille.

Le renouvellement urbain.
On aura l'occasion dans quelques jours bien sûr, de revenir sur ces grands travaux que nous avons engagés, transformant durablement notre patrimoine vieillissant et parfois abandonné, pour lui redonner une seconde vie, avec de la renaturation, de la qualité de vie et des espaces pour les Alésiennes et les Alésiens.

Je pourrai vous parler aussi d'alimentation, d'agriculture, politiques publiques non obligatoires que nous avons souhaité mettre en place et que nous allons poursuivre.
Le marché de l'Abbaye que nous inaugurerons dans quelques mois et qui sera l'occasion de montrer aussi toutes ces politiques mises en place et que nous voulons développer.

Alors, Mesdames, Messieurs, j'aurai encore beaucoup de choses à vous dire mais je vais conclure là ce propos.

Les mois qui arrivent vont être occupés, avant tout, à travailler à votre profit, occupés parce qu'il va nous falloir poursuivre et mettre un terme à ce projet municipal.
Dès à présent, je peux vous annoncer, que sur ce mandat, le projet soumis à votre vote à l'époque, par Max ROUSTAN et moi-même ainsi que tous les candidats sur la liste, est en passe, malgré les deux années COVID, d'être totalement réalisé et tout cela dans le cadre de contraintes financières incroyables.

Alors je ne dirai pas du mal de l'État, Monsieur le Préfet étant là, je le réserverai pour le prochain Conseil Municipal. Mais admettons tout de même, qu'aujourd'hui, aller chercher dans le budget des collectivités locales qui ont l'obligation de s'équilibrer, qui ne peuvent pas créer de déficit, de quoi renflouer tout ou partie du déficit de l'État qui lui peut créer du déficit, c'est un peu fort de café.
Mesdames, Messieurs, oui, si nous pouvons mettre en place ce projet de territoire, que ce soit sur la Ville d'Alès ou sur Alès Agglomération où les budgets sont votés à l'unanimité, où j'ai constitué un bureau en 2020 où l'ensemble des forces politiques, n'en déplaise là aussi à certains, sont présentes, parce qu'ensemble on va plus loin.
Et lorsqu'on additionne ces forces, en dehors de toute polémique politicienne et des cases dans lesquelles les partis veulent nous mettre, et qu'on pense territoire avant de penser parti politique, on avance plus loin et cela permet d'avoir des finances suffisamment en bonne santé pour pouvoir finir ce projet.

Alors Mesdames, Messieurs, à nouveau merci à toutes et tous d'être présents, cela me fait très chaud au cœur ainsi qu'à Max ROUSTAN.
Vous redire aussi que Max ROUSTAN ne prend pas sa retraite. Je vais lui confier quelques responsabilités si les Élus lui font l'honneur de l'élire 1er Adjoint dans quelques instants, ce dont je ne doute pas.

Max ROUSTAN restera à mes côtés, à nos côtés, à vos côtés de longues années encore.
Vous pouvez compter sur moi pour ces prochaines années. Merci. Vive Alès ! Vive la République et vive la France ! »

2 - Fixation du nombre des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Il propose donc de fixer à 12 le nombre des Adjoints au Maire et d'adopter la délibération.

Votants : 42
Pour : 38 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

N'ont pas pris part au vote : 4 - *Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAU M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.*

3 - Élection des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que le nombre a été fixé à 12 et que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Il propose comme liste des Adjoints au Maire :

1er Adjoint	ROUSTAN Max
2ème Adjoint	PEYRIC Marie-Christine
3ème Adjoint	BENSAKOUN Alain
4ème Adjoint	MAGNE Martine
5ème Adjoint	ROUILLON Jean-Claude
6ème Adjoint	LARGUIER Catherine
7ème Adjoint	CHAMBON Christian
8ème Adjoint	VEYRET Michèle
9ème Adjoint	AURECHE Alain
10ème Adjoint	ALBALADEJO Marie-Claude
11ème Adjoint	MARTIN Pierre
12ème Adjoint	NAVARRO Raphaële

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a une autre liste déposée.

Réponse : Non.

Il propose donc de procéder au vote.

Monsieur Patrick CATHELINEAU fait procéder au vote.
Le secrétaire de séance Madame Léa BOYER passe devant chaque Élu qui, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans l'urne et signe la feuille d'émargement.

-- Dépouillement --

Monsieur le Maire proclame les résultats du 1er tour de scrutin :

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	36
e. Majorité absolue	19

La liste de Monsieur Max ROUSTAN *(tête de liste)* obtient, à l'issue du 1er tour, 36 voix.
Ayant obtenu la majorité absolue, la liste de Monsieur Max ROUSTAN est élue.

Monsieur Patrick CATHELINEAU appelle nominativement les Adjoints élus et les invite à venir à tour de rôle sur l'estrade afin que **Monsieur le Maire** leur remette leur écharpe.

Monsieur le Maire indique que Madame Marie-Christine PEYRIC, 2ème Adjointe au Maire élue, étant excusée pour des raisons de santé, a souhaité délivrer un petit message audio :

« Bonjour à tous,

Un contretemps m'oblige à être absente ce matin. C'est un jour important pour Alès, pour les Élus autour de Max ROUSTAN.

J'ai aimé tout ce que j'ai fait dans les domaines si différents, entourée du personnel des services.

Max, je te félicite. Ta volonté, ton travail ont fait de la ville un exemple pour les années à venir.

Alors Christophe, il est où le bonheur ? Il est là ! »

Monsieur le Maire félicite tous les Adjoints qui continuent leurs mandats d'adjoints. L'engagement était de finir le mandat de ces Adjoints et ces délégations qui leur seront données par arrêté du Maire.

Votants : 42
Liste Max ROUSTAN : 36 voix
Bulletin(s) Nul(s) : 2
N'ont pas pris part au vote : 4 - *Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAU M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.*

4 - Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire rappelle que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS, présidé de droit par lui-même, est élue par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la répartition proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et au scrutin secret.

Le Conseil Municipal a déterminé en 2020 la composition du Conseil d'Administration du CCAS à 16 membres, 8 élus au sein du Conseil Municipal par ce dernier et 8 désignés par le Maire, Président du CCAS, au sein de certaines catégories d'associations œuvrant dans le domaine social.

Le Code de l'action sociale et des familles prévoit qu'en cas de vacance, il convient de prendre la personne suivante sur la liste dont le membre était issu, ou si nécessaire la personne suivante sur une autre liste. Si ceci n'est pas réalisable, il faut renouveler l'ensemble des administrateurs.

Une seule liste avec 8 noms ayant été présentée en 2020, il faut donc renouveler l'ensemble des administrateurs.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à l'élection des 8 représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, réparti comme suit selon les calculs : 7 candidats de la majorité et 1 candidat du groupe d'opposition « Le Printemps Alésien », Monsieur Jean-Michel SUAU.

Sont élus comme représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sachant que Monsieur le Maire est Président de fait :

- Max ROUSTAN
- Marie-Christine PEYRIC
- Michèle VEYRET
- Marie-José VEAU-VEYRET
- Hélène CAYRIER
- Bruno MAZUC
- Jean-Régis MASSON
- Jean-Michel SUAU

Votants : 42
Pour : 42 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

5 - Emplois de Cabinet : inscription au budget de crédits correspondants

Dans le cadre du renouvellement des instances, **Monsieur le Maire** indique qu'il convient de mettre à jour le recours aux collaborateurs de cabinet qui seront chargés d'accompagner et de conseiller les élus locaux dans l'ensemble de leurs activités. Ils sont recrutés par l'exécutif local auprès duquel ils exerceront leurs fonctions.

Il rappelle que le nombre d'emplois de Cabinet est fixé par le CGCT, par rapport à la taille de la Ville, et demande de l'autoriser à fixer à trois le nombre de ses collaborateurs.

Il propose donc la création ces trois postes de collaborateurs de Cabinet et l'inscription au budget des crédits nécessaires.

Votants : 42
Pour : 38 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0
N'ont pas pris part au vote : 4 - *Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAU M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.*

6 - Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé par cette délibération de lui donner délégation, en vertu des articles L1413-1 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la durée de son mandat, dans les différents domaines prévus par les textes précités, et d'en préciser également l'étendue et les modalités d'exercice pour prévoir la possibilité de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux Adjoints et aux membres du Conseil Municipal, de donner délégation de signature à certains agents ainsi que de désigner un Élu suppléant en cas d'empêchement, dans un souci de bonne administration et de bonne gestion.

Votants : 42
Pour : 38 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0
N'ont pas pris part au vote : 4 - *Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.*

7 - Désignation des membres du Conseil Municipal aux Commissions permanentes municipales - Abrogation partielle de la délibération n°20_02_05 du 8 juin 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut former des Commissions permanentes municipales composées que de Conseillers Municipaux et dont il est le Président de droit

Elles sont chargées d'étudier les questions soumises à l'Assemblée délibérante qui décide du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Il indique que pour faire suite aux nouvelles élections de ce jour, il propose à l'Assemblée délibérante de modifier partiellement la délibération n°20_02_05 du 8 juin 2020 désignant les membres des Commissions permanentes municipales.

Il propose de désigner **Monsieur Max ROUSTAN** pour le remplacer dans les 4 Commissions permanentes municipales suivantes :

I - Finances,
II - Développement du Territoire,
IX - Commerce, Artisanat, Occupation du Domaine Public,
X - Développement Durable.

Votants : 42
Pour : 42 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

8 - Indemnités de fonction des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux délégués

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal détermine librement le montant des indemnités à allouer au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers Municipaux délégués dans la limite des taux maxima fixés par la loi.

Il rappelle que le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la strate de population de la collectivité.

Les indemnités allouées doivent s'inscrire dans l'enveloppe indemnitaire globale des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints en exercice.

Les Conseillers Municipaux ayant délégation de fonction peuvent bénéficier d'une indemnité de fonction au-delà de 6% sans être supérieure à celle du Maire et des Adjoints, et ce dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.

Monsieur le Maire explique que cette 1ère délibération permet de fixer le taux de l'indemnité de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux délégués et que la délibération suivante proposera d'augmenter ces indemnités en raison du fait que la commune d'Alès est chef-lieu d'arrondissement, soit 20% sur le taux initialement voté, et qu'elle est attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Il propose de fixer le taux de l'indemnité de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux délégués.

Votants : 42
Pour : 38 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0
N'ont pas pris part au vote : 4 - *Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.*

9 - Application de majorations sur les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux délégués

Monsieur le Maire indique que la Ville d'Alès étant chef-lieu d'arrondissement et attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, le Conseil Municipal peut voter des majorations d'indemnités de fonction aux Élus.

Il rappelle que les majorations applicables sont les suivantes :

- commune chef-lieu d'arrondissement : 20% sur le taux initialement voté,
- commune attributaire de la DSU : les indemnités de fonctions peuvent être votées dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population des communes, soit la strate 50 000 à 99 999 habitants.

Il propose l'application de ces majorations sur les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux délégués.

Votants : 42
Pour : 38 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0
N'ont pas pris part au vote : 4 - *Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.*

10 - Indemnité annuelle de frais de représentation de Monsieur le Maire

L'indemnité de frais de représentation est prévue par l'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette indemnité dont le montant est défini par le Conseil Municipal permet au Maire d'obtenir le remboursement des frais qu'il engage pour lui, à l'occasion de l'exercice de son mandat et ne sont concernés que les frais d'hébergement, de restauration et de transport, pour un montant annuel ne pouvant dépasser les 15 000 €.

Monsieur le Maire explique donc qu'il s'agit d'une enveloppe avec un maximum à ne pas dépasser, octroyée au Maire dans l'exercice de ses fonctions pour des frais de représentation sur justificatifs.
Ce n'est pas quelque chose que l'on verse au Maire, précisant par ailleurs que l'ancien Maire d'Alès qui avait cette enveloppe n'a jamais consommé un centime d'euro sur cette enveloppe.

Il propose donc d'approuver l'indemnité annuelle de frais de représentation, le montant et le cadre d'utilisation jusqu'à la fin du mandat.

Votants : 42
Pour : 38 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0
N'ont pas pris part au vote : 4 - Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.

Monsieur le Maire indique que ce Conseil Municipal extraordinaire, en soi, est terminé.
Il remercie toutes les personnes pour leur présence et les Élus pour leur assiduité.

Puis, il invite Monsieur le Préfet du Gard, Monsieur Jérôme Bonnet, à le rejoindre sur la scène et lui laisse la parole.

Monsieur Jérôme Bonnet félicite tout d'abord Monsieur Christophe RIVENQ pour son élection aux fonctions de Maire.

Il poursuit son propos en indiquant avoir décidé qu'il était opportun de conférer l'honorariat à Monsieur Max ROUSTAN :

« L'honorariat, c'est 18 ans d'exercice. Si vous aviez fait un effort, j'aurais pu vous en délivrer deux.

C'est un diplôme qui ne vous confère rien d'autre que la reconnaissance de ce que vous avez fait. Mon propos n'est pas de faire en moins bien ce qui a été fait il y a un an pile, c'est de vanter les qualités de l'homme, les qualités du responsable public. Cela a été fait il y a un an par le Président du Sénat, lorsque vous a été octroyée la médaille de chevalier de la Légion d'honneur.

Vous comprendrez aussi, mon propos est encore moins de parler d'un bilan, je sortirai de ma fonction et de mon périmètre. Pour autant, le Maire agit dans plusieurs domaines par délégation de l'État. Il exerce des fonctions au nom de l'État et des fonctions qui sont capitales pour la vie démocratique. Je n'y reviendrai pas, mais on pense évidemment ne serait-ce qu'aux élections, qu'à l'état civil et à un certain nombre d'autres domaines.

Un Maire, c'est aussi quelqu'un qui, avec l'État, nonobstant de temps en temps, mais j'y reviendrai, met en œuvre des politiques publiques fondamentales. On parle souvent des subventions de l'État, mais, les subventions ne sont souvent que le résultat d'un dialogue parfois fourni, mais qui en fait n'a pour objectif que de mettre en œuvre des politiques publiques. Et c'est un partenariat avec tous les maires, avec toutes les communes, avec toutes les collectivités et on en arrive à cette fameuse formule qui est celle du couple Préfet/Maire.
Alors, c'est un couple qui n'est pas fondé sur des sentiments, même s'il s'accompagne d'immensément de respect et de responsabilité. Mais ce couple, il est quand même à la barre dans un grand nombre de situations et on pense notamment aux situations de crise.
Et on m'avait dit en arrivant sur ce département que le Maire de la deuxième ville du département était un Maire de tempérament.
Je pense que j'ai connu le Maire Max ROUSTAN dans sa phase peut être la plus sage.
Mais néanmoins, j'ai pu sentir ce caractère bien trempé. Ce sens de l'humour que j'apprécie beaucoup, et puis, un attachement indéfectible, un attachement indéfectible à un territoire et à une population.
Le Maire est quand même, qui qu'il soit, où qu'il soit, la première cellule, j'ai envie de dire, de la démocratie dans notre pays. Et c'est ce lieu qu'il nous faut absolument préserver, cette expression démocratique, cette proximité, ce sens également évidemment de l'engagement.
Mais le Maire, c'est quand même le premier des symboles de la République.

Donc, en vous conférant effectivement cet honorariat, Monsieur le Maire honoraire, Monsieur le Premier Adjoint, c'est une reconnaissance de la République, une de plus, un an après, et c'est aussi le témoignage de tout mon respect. »

Max ROUSTAN, 1er Adjoint :

« Je vous remercie, Monsieur le Préfet, d'avoir fait la démarche de venir jusque chez nous et évidemment de m'avoir remis personnellement ce titre honorifique. Cela a pour moi une importance capitale. Je crois qu'après une vie de plus de 40 ans, 36 ans Élu, mais le combat avait commencé avant, c'est une reconnaissance évidemment importante.
Merci à vous Monsieur le Préfet. »

La séance est levée à 11h30.

Le Maire
Christophe RIVENQ

Le secrétaire de séance

Léa Boyer